

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 28 février 2012 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Michel Phaneuf et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Diane Gladue, dir. serv. dév. comp. pers., Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Jonathan Leggitt, régisseur, serv. org. scol.

Mme Nadine Blais, MM. Normand Chalifoux, Daniel Legault et Stéphane Racine ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-120228-3638

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2012.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'événement « 5 à 7 persévérance » et à la consultation portant sur les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-120228-3639

Mme Guylaine Richer, commissaire, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – « 5 à 7 persévérance » » au point 13.1. de l'ordre du jour;

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire les sujets : « Motion de félicitations – école du Trait-d'Union » et « Motion de félicitations – école Sainte-Scholastique » aux points 13.2. et 13.3. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendriers scolaires 2012-2013 de la formation en milieu carcéral – adoption aux fins de consultation;
 - 5.2. Politique linguistique – adoption aux fins de consultation;
 - 5.3. Autorisation ministérielle : Écoles à projet particulier - écoles primaires Arthur-Vaillancourt et Le Sentier – adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015 – adoption aux fins de consultation;
 - 6.2. Profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères de sélection des directions adjointes d'établissement – adoption;
 - 6.3. Profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères de sélection des directions et directions adjointes de service – adoption;
 - 6.4. Construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac - Appel d'offres – adoption;
7. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 7.1. Mise à jour de zones à risques - écoles primaires et secondaires – adoption;
8. Travaux dans nos établissements :
 - 8.1. Réfection de la cour de l'école Saint-Gabriel (Pavillon Saint-Gabriel) - Adjudication de contrat – adoption;
 - 8.2. Réfection de la maçonnerie, fenestration et portes à l'école des Mésanges - Adjudication de contrat – adoption;
 - 8.3. Vétusté (Phase 4) à l'école secondaire d'Oka - Adjudication de contrat – adoption;
9. Représentation de la CSSMI au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx – adoption;
10. Avis et recommandations du protecteur de l'élève; (*huis clos*)
- 11.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 6 décembre 2011 et du 7 février 2012;
- 11.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 17 janvier 2012;
- 11.3. Comptes rendus du comité consultatif de transport du 20 octobre 2011 et du 26 janvier 2012;
- 12.2.1 Rapport du comité de parents du 2 février 2012;
- 12.4.1 Construction des deux nouvelles écoles primaires;
- 13.1. Motion de félicitations – « 5 à 7 persévérance »;
- 13.2. Motion de félicitations – école du Trait-d'Union;
- 13.3. Motion de félicitations – école Sainte-Scholastique;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2012-2013 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – CONSULTATION

Résolution n° CC-120228-3640

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS), les projets de calendriers scolaires 2012-2013 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 13 avril 2012;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 645.

Adopté

POLITIQUE LINGUISTIQUE – CONSULTATION

Résolution n° CC-120228-3641

ATTENDU que dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande à chaque commission scolaire de se doter d'une politique linguistique;

ATTENDU que la Commission scolaire souhaite se doter d'une politique linguistique qui répondra à cette demande ministérielle;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de consulter le comité de parents, les conseils d'établissement, le comité consultatif des services aux EHDAA, ainsi que les syndicats et associations;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de Politique linguistique;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 20 avril 2012;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 646.

Adopté

AUTORISATION MINISTÉRIELLE : ÉCOLES À PROJET PARTICULIER – ÉCOLES PRIMAIRES ARTHUR-VAILLANCOURT ET LE SENTIER

Résolution n° CC-120228-3642

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a fait reconnaître par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les écoles primaires Arthur-Vaillancourt et Le Sentier à titre d'écoles à projet particulier conformément à l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire ces demandes;

ATTENDU les résolutions des conseils d'établissement des écoles primaires Arthur-Vaillancourt et Le Sentier demandant la reconnaissance de ces écoles à titre d'écoles à projet particulier;

ATTENDU l'appui à ces demandes de la part du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'établir les écoles primaires Arthur-Vaillancourt et Le Sentier aux fins d'un projet particulier pour une période d'au moins trois ans;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 647.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2012-2013 À 2014-2015 – CONSULTATION

Résolution n° CC-120228-3643

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la démarche de concertation des directions d'établissement et de service;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE SOUMETTRE en consultation auprès du comité de parents et des conseils d'établissement le projet suivant :

- Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015.

D'INVITER le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à soumettre ses commentaires sur ledit projet;

DE FIXER le retour de la consultation au 29 mars 2012 pour les conseils d'établissement et au 5 avril 2012 pour le comité de parents;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 648.

Adopté

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE AINSI QUE LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉTABLISSEMENT

Résolution n° CC-120228-3644

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit notamment que le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des hors cadres et des directions d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-101123-3395 attribuant cette fonction à la commission d'étude administrative;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* concernant les conditions d'emplois des directions d'établissement;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères de sélection des directions adjointes d'établissement;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 649.

Adopté

PROFIL DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE AINSI QUE LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES DE SERVICE

Résolution n° CC-120228-3645

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel prévoit notamment que le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des hors cadres et des directions d'établissement;

ATTENDU la résolution n° CC-101123-3395 attribuant cette fonction à la commission d'étude administrative;

ATTENDU la résolution n° CC-111025-3583 attribuant à la commission d'étude administrative le mandat d'étendre cette fonction aux directions et directions adjointes de service;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* concernant les conditions d'emplois des directions d'établissement;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER le profil de compétences et d'expérience ainsi que les critères de sélection des directions et directions adjointes de service;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 650.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – APPEL D'OFFRES

Résolution n° CC-120228-3646

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 31 mars 2011, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À RISQUE – ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Proposition

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RENOMMER, à partir de 2012-2013, les zones à risque telles que décrites dans l'annexe A;

D'AJOUTER, à partir de 2012-2013, les zones à risque suivantes :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
- 044-20120126-01	Notre-Dame-de-l'Assomption	Blainville
- 075-20120126-17	Emmanuel-Chénard	Sainte-Marthe-sur-le-Lac

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, les zones à risque suivantes :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
- 044-20120126-02	Notre-Dame-de-l'Assomption	Blainville
- 012-20120126-021	Le Rucher	Bois-des-Filion
- 001-20120126-11	Alpha	Rosemère
- 001-20120126-12	Alpha	Rosemère
- 001-20120126-13	Alpha	Rosemère
- 017-20120126-20	Hubert-Maisonneuve	Rosemère

DE VERSER au répertoire des présentes le document contenant les zones à risque visées par la présente résolution.

AMENDEMENT

Résolution n° CC-120228-3647

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE SCINDER la proposition principale de Mme Josée Bastien de manière à ce que chacune des zones à risque de la proposition principale fasse l'objet d'une proposition distincte.

La présidente est d'avis que l'amendement visant à scinder la proposition principale de Mme Josée Bastien est recevable, car chacune des propositions forme un tout distinct et cohérent.

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (12) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Louis Kemp, Estelle Labelle, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (9) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Gilbert Guérette, Lise Landry, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Richard Tremblay.

Adopté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – BLAINVILLE – ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Résolution n° CC-120228-3648

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'AJOUTER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
044-20120126-01	Notre-Dame-de-l'Assomption	Blainville

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

Adopté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – ÉCOLE ÉMMANUEL-CHÉNARD Résolution n° CC-120228-3649

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

D'AJOUTER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
075-20120126-17	Emmanuel-Chénard	Sainte-Marthe-sur-le-Lac

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

Adopté

Mme Karine Lefrançois quitte son siège à 20 h 30.

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – BLAINVILLE – ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION

Résolution n° CC-120228-3650

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
044-20120126-02	Notre-Dame-de-l'Assomption	Blainville

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

POUR (15) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Richard Tremblay.

CONTRE (5) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Adopté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – BOIS-DES-FILION – ÉCOLE LE RUCHER

Résolution n° CC-120228-3651

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
012-20120126-021	Le Rucher	Bois-des-Filion

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À RISQUE – ROSEMÈRE – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-120228-3652

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
001-20120126-11	Alpha	Rosemère

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

Adopté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – ROSEMÈRE – ÉCOLE ALPHA

Proposition

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
001-20120126-12	Alpha	Rosemère

DE VERSER au répertoire des présentes le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

Mme Karine Lefrançois occupe son siège à 20 h 47.

PROPOSITION DE DÉPÔT

Résolution n° CC-120228-3653

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DÉPOSER la proposition de Mme Johanne Beaulieu.

POUR (6) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Claude Girard, Karine Lefrançois, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (15) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Richard Tremblay.

Rejeté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – ROSEMÈRE – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-120228-3654

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
001-20120126-12	Alpha	Rosemère

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

POUR (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Richard Tremblay.

CONTRE (4) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Adopté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – ROSEMÈRE – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-120228-3655

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
001-20120126-13	Alpha	Rosemère

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

POUR (16) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Michel Phaneuf et Richard Tremblay.

CONTRE (4) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Guylaine Richer et Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Lucie Ouellette.

Adopté

MISE À JOUR D'UNE ZONE À RISQUE – ROSEMÈRE – ÉCOLE HUBERT-MAISONNEUVE

Résolution n° CC-120228-3656

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE RETIRER, à partir de 2012-2013, la zone à risque suivante :

<u>No.</u>	<u>École</u>	<u>Municipalité</u>
017-20120126-20	Hubert-Maisonneuve	Rosemère

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant la zone à risque visée par la présente résolution.

POUR (17) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Richard Tremblay.

CONTRE (4) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Guylaine Richer et Johanne Roy.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À RISQUE – ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Résolution n° CC-120228-3657

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE RENOMMER, à partir de 2012-2013, les zones à risque telles que décrites dans l'annexe A;

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 651, le document contenant les zones à risque visées par la présente résolution.

Adopté

RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL (PAVILLON SAINT-GABRIEL) – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-120228-3658

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-110628-3517);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1017 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la cour de l'école Saint-Gabriel (Pavillon Saint-Gabriel);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation d'Ingemax inc.;

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la cour de l'école Saint-Gabriel (Pavillon Saint-Gabriel), à l'entrepreneur général Constructions Anor (1992) inc. pour la somme de 520 252,75 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE, FENESTRAGE ET PORTES À L'ÉCOLE DES MÉSANGES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-120228-3659

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-110628-3517);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1011 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la maçonnerie, fenestrage et portes à l'école des Mésanges;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Bergeron Bouthillier + Falardeau architectes en consortium;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la maçonnerie, fenestrage et portes à l'école des Mésanges, à l'entrepreneur général Les Constructions Valcaro inc. pour la somme de 464 747 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

VÉTUSTÉ (PHASE 4) À L'ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-120228-3660

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-110628-3517);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1022 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de vétusté (Phase 4) à l'école secondaire d'Oka;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde Desjardins Khamlong architectes;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de vétusté (Phase 4) à l'école secondaire d'Oka, à l'entrepreneur général Construction Des-Sard inc. pour la somme de 1 012 998,56 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

REPRÉSENTATION DE LA CSSMI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

Résolution n° CC-120228-3661

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est située sur le territoire du Collège Lionel-Groulx;

ATTENDU que la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit nommer une personne choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire principalement desservi par le collège pour siéger au conseil d'administration;

ATTENDU que le mandat du membre représentant les commissions scolaires au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx est terminé depuis le 13 novembre 2010;

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE RECOMMANDER la candidature de monsieur Benoît Gagnon à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour le poste de représentant des commissions scolaires au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-120228-3662

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 15.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-120228-3663

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 30.

HUIS CLOS – AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
Résolution n° CC-120228-3664

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-120228-3665

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 30.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
Résolution n° CC-120228-3666

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PE 1112 - 003);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant l'élève (nom);

DE PRENDRE ACTE de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

DE MANDATER la Direction générale afin d'assurer le suivi aux recommandations du protecteur de l'élève dans le meilleur intérêt de l'élève;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 652.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – « 5 À 7 PERSÉVÉRANCE »

Résolution n° CC-120228-3667

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires d'organiser une rencontre avec les gens d'affaires de la région pour les sensibiliser à l'importance d'appuyer la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) dans sa volonté d'encourager les élèves, jeunes et adultes à persévérer;

ATTENDU le succès du « 5 à 7 persévérance » tenu le 16 février dernier;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADRESSER des félicitations à la présidente, madame Paule Fortier;

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale, ainsi qu'aux membres du personnel qui ont travaillé à l'évènement;

D'ADRESSER des félicitations aux élèves de la Polyvalente Sainte-Thérèse pour la musique, ainsi qu'aux élèves du programme international de l'école secondaire Saint-Gabriel et du Centre multiservice de Sainte-Thérèse pour l'accueil.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE DU TRAIT-D'UNION

Résolution n° CC-120228-3668

ATTENDU qu'un parent de l'école du Trait-d'Union a initié la participation au Grand défi Pierre Lavoie pour la cause des élèves de l'école;

ATTENDU qu'une équipe de 11 cyclistes a relevé le défi avec brio en parcourant 1 000 kilomètres;

ATTENDU que cette équipe a remis à l'école un chèque de plus de 13 000 \$ qui servira à faire l'acquisition d'équipements sportifs et récréatifs pour permettre aux élèves de demeurer en forme;

ATTENDU que l'argent a aussi servi à organiser une grande sortie de tous les élèves et du personnel de l'école, le 14 février dernier, au parc du Domaine Vert à Mirabel;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à Mme Karine Gagnon, maman de deux élèves, pour avoir initié ce projet et parcouru avec l'équipe de cyclistes les 1 000 kilomètres, ainsi qu'à l'équipe des 11 cyclistes pour avoir relevé le Grand défi Pierre Lavoie pour la cause des jeunes;

D'ADRESSER des remerciements à l'équipe de cyclistes pour avoir remis la somme de plus de 13 000 \$ à l'école du Trait-d'Union;

D'ADRESSER des félicitations à la directrice de l'école, Mme Renée-Claude Dea, et aux membres de son équipe, notamment Mme Isabelle Quinn, enseignante en éducation physique, pour leur dévouement dans ce projet et pour avoir fait des choix « santé » pour les élèves de l'école.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE SAINTE-SCHOLASTIQUE

Résolution n° CC-120228-3669

ATTENDU qu'un projet original est en cours de réalisation par les élèves de l'école Sainte-Scholastique;

ATTENDU que ce projet consiste pour les élèves à créer un livre de recettes intitulé « Les p'tits cuistots de Ste-Scho! » en intégrant les technologies de l'information à leur quotidien;

ATTENDU que ce projet initie les jeunes à l'entrepreneuriat puisqu'ils seront invités à vendre leur livre à la famille et à la communauté;

ATTENDU que ce projet augmente la motivation scolaire et la persévérance scolaire par l'intérêt qu'il suscite chez les élèves, qu'il favorise la qualité de la langue française et qu'il est intégré au projet éducatif de l'école;

ATTENDU que ce projet a suscité l'intérêt de la Fondation SOKA composé de cinq parents qui ont accumulé une somme de 800 \$ l'été dernier par une activité de souk à la corde;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des remerciements à la Fondation SOKA ainsi qu'à tous ses membres pour leur grande générosité en offrant ce don à l'école Sainte-Scholastique;

D'ADRESSER des félicitations à Mme Lucie Mathieu, directrice de l'école Sainte-Scholastique et à Mme Julie Pelletier, enseignante, qui ont initié ce projet qui aura des retombées positives dans les apprentissages des élèves.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-120228-3670

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-120228-3671

Il est proposé par M. Jean Deschênes

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 5.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général